



Syndicat des libraires francophones de Belgique  
Rue du Prince royal, 85  
1050 Ixelles  
Tél. 02/ 290 92 53 - [info@libraires.be](mailto:info@libraires.be)

---

*à l'attention*

Bruxelles, le 3 février 2020

*Lettre ouverte aux éditeurs distribués et diffusés par DILIBEL, filiale Hachette en Belgique*

Cher éditeur,

Par cette lettre ouverte, nous tenons à vous sensibiliser aux changements de politique commerciale de Dilibel, votre distributeur pour la Belgique.

Fin décembre, les libraires ont appris par un courrier de Monsieur Moller, directeur de cette société, que les remises de chacun seraient baissées d'1% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Interpellé par notre association, Monsieur Moller reconnaît faire une très bonne année 2019 mais, malgré cela, persiste dans cette décision, quel que soit le chiffre d'affaires réalisé par les différentes librairies.

Comment justifier une telle décision ?

Depuis avril 2019, un décret régule le prix de vente du livre et supprime progressivement la tablette appliquée par certains distributeurs\* en Wallonie et à Bruxelles. Par conséquent, Dilibel craint pour 2020 une baisse de marge relativement importante et une remontée plus aléatoire des dividendes vers la France. Hachette et Dilibel n'avaient-ils pas anticipé cette situation évoquée depuis tant d'années ? Est-ce donc chez les libraires que Dilibel décide d'aller chercher de quoi combler le manque à gagner ?

Vous connaissez la difficulté actuelle des libraires à maintenir leur marge et donc à résister, en tant qu'indépendants, aux grands groupes, aux grandes surfaces culturelles et autres géants du net. Vous comprendrez donc notre indignation face à une telle décision !

Vous le savez mieux que quiconque, pour que vos livres arrivent entre les mains de leur lecteur, il faut un libraire curieux, un libraire enthousiaste, un libraire patient.... Mais pour ce faire, le libraire doit avoir des moyens suffisants et donc une marge qui lui permette de se rémunérer.

Xavier Moni le disait aux RNL 2019, dans son « manifeste pour des librairies économiquement viables » : *Sur un plan culturel, commercial et social, le modèle des librairies est un modèle d'avenir. Il reste aujourd'hui à le conforter sur le plan financier. Cela passe par une reconstitution des marges des libraires grâce à un meilleur partage de la valeur au sein de notre filière et à une concurrence plus équitable avec la vente en ligne.*

Si nous partageons l'intérêt de garder une structure de distribution en Belgique et reconnaissons la qualité du travail rendu par Dilibel, nous estimons que ce n'est pas aux libraires à en payer le prix. D'autres distributeurs existent en Belgique sans avoir besoin de tabelliser leurs livres et Hachette n'a jamais eu besoin de la table pour la distribution de ses livres en France.

Pour votre information, voici les chiffres d'affaires de Dilibel (accessibles en ligne sur le site de la BNB) et le dividende rétrocédé vers la France- les chiffres parlent d'eux-mêmes...

Année	Chiffre d'affaires	Dividende remonté	Rentabilité
2018	46.402.894	1.810.699	3,9%
2017	48.638.720	1.828.518	3,8%
2016	45.647.570	1.372.025	3%
2015	47.731.803	1.867.549	3,9%

Peu de libraires peuvent se vanter d'avoir une telle rentabilité. Quand on sait que la rentabilité moyenne de la librairie tourne autour de 1%, on comprend aisément que les libraires s'opposent à cette baisse de remise.

Nous avons décidé de faire entendre à Dilibel notre désapprobation de différentes manières, dont celle de vous sensibiliser à notre cause.

Certains éditeurs ont refusé que leur remise soit baissée pour les librairies belges. Et vous, qu'en pensez-vous ?

En vous remerciant d'avance de votre soutien, recevez, Cher éditeur, nos sentiments les meilleurs.

**Catherine Mangez,**  
Librairie Papyrus, Namur  
Co-présidente SLFB

Gaëlle Charon,



Permanentés du SLFB

**Yves Limaugé**  
Librairie A Livre Ouvert, Bruxelles  
Co-président SLFB

Christiane Vuidar,



---

\*Pour rappel, la table est une « taxe » appliquée par certains distributeurs belges sur le prix français. Grâce au décret « prix unique du livre », elle est amenée à diminuer progressivement (venant de 15%, elle est tombée à 8% en 2019, 4% en 2020 pour disparaître en 2021. Ceci uniquement sur les nouveautés et réimpressions)